

De générations en générations, le grand tricotage des vies de famille

Dans le tricotage des histoires familiales, l'ouvrage avance. Une maille à l'endroit, une maille à l'envers... Ces histoires, au fil du temps, peuvent être émaillées par des événements douloureux, par les difficultés de vie. Et si une maille vient à sauter, si des coutures cèdent, on peut les reprendre : ainsi se construisent nos histoires de famille, de génération en génération.

Parfois, les impossibilités à se parler amènent aux incompréhensions puis aux conflits voire la rupture des contacts au sein des familles. Alors, se saisir de cette démarche innovante qu'est la médiation familiale intergénérationnelle, c'est penser qu'il y a un intérêt à explorer, ensemble, les tenants et aboutissants de la situation. C'est penser qu'il existe des responsabilités familiales à assumer, ensemble, envers ses petits-enfants, ses parents âgés, ou en perte d'autonomie et que l'on a des droits... et des devoirs. C'est penser que si l'on bute, on peut être soutenu par un tiers professionnel qualifié pour aborder, ensemble, les questions qui se posent et y répondre.

Demander le soutien de ce tiers pour entreprendre de démêler la pelote de liens familiaux est une opportunité et certains poussent la porte du service de médiation familiale dans ce but.

Accueillir en médiation familiale, c'est ouvrir un lieu, proposer un temps, installer une dynamique, afin que les personnes qui « sautent le pas » puissent faire le point et ouvrir, ensemble, des perspectives... Et ce quel que soit le registre dans lequel la démarche se déroule.

Une aidante à bout de forces

Nous recevons l'appel de Madame L. qui souhaite faire le point sur sa situation et être soutenue dans la période complexe qu'elle traverse. Une amie ayant fait la démarche lui a indiqué nos coordonnées.

Elle assume au domicile l'accompagnement de son époux, victime récemment d'un AVC sévère. Elle est épuisée, ayant elle-même des problèmes de mobilité. Leur domicile n'est pas adapté. Son époux demande beaucoup de présence la journée ainsi que la nuit.

Ses enfants lui disent qu'elle n'est pas raisonnable et que ce dernier doit entrer en institution. Elle est opposée à cette solution. Madame L. est une femme énergique, battante... mais elle cale.

Lors de notre première rencontre, elle aborde son parcours, ses difficultés actuelles, les exigences sur lesquelles elle ne veut pas transiger pour l'organisation de vie de son époux et de la sienne. Avant le rendez-vous suivant, il est convenu qu'elle fasse l'inventaire des ressources à sa disposition tant au niveau de l'environnement familial que des aides pratiques.

Quand nous nous retrouvons, elle a pu exprimer ses inquiétudes à ses enfants et rouvrir l'échange avec eux. Elle a aussi envisagé l'idée d'un déménagement et prospecté dans le domaine des hébergements en institution envisageables pour son époux.

Elle a des cartes en main et l'étau s'est desserré, dit-elle. Elle est venue accompagnée d'une de ses belles-filles. Elles décident de visiter toute deux des établissements pouvant accueillir Monsieur ne serait-ce que temporairement et d'explorer le champ de l'immobilier local pour elle-même. Madame L. a repris confiance et s'organise, soutenue par ses enfants. Plus tard, elle m'appellera pour me dire qu'elle a déménagé et que son époux est accueilli dans un établissement situé non loin de son logement.

Une fratrie divisée

« Au sein de la famille H. rien ne va plus », me dit Monsieur Jacques H., orienté vers le service par une assistante sociale. Monsieur H. est un des membres d'une fratrie de 6 enfants, âgés de 50 à 70 ans, dont le père est décédé depuis 15 ans, et la mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer, vit aujourd'hui dans un Ehpad, situé non loin du berceau familial.



www.udaf15.fr

Guillemette BALDINI-BLOT
Service accueil et médiation
familiale



Le père de Monsieur H. était agriculteur et la famille vivait dans la maison située sur l'exploitation. Madame H. aidait son époux à la ferme et élevait les enfants.

Quand le père est décédé, la mère est restée vivre dans la maison, accompagnée surtout par deux de ses enfants : une situation qui s'est installée sans en parler, entre des frères et sœurs vivant assez éloignés les uns des autres. Aujourd'hui, les économies de la mère sont épuisées et le montant de sa retraite ne suffit pas à payer la totalité des frais de maison de retraite. A l'initiative de Monsieur H., frères et sœurs se sont retrouvés, pour échanger sur les modalités à mettre en place afin de réunir la somme requise. A l'issue de la réunion, non seulement rien n'est fixé mais c'est la zizanie. Deux clans se sont créés : les partisans d'une péréquation financière à partir des revenus de chacun, et les partisans d'une opération ponctionnant le patrimoine familial.

La Directrice de l'Ehpad a conseillé notre service à M. H. et nous nous rencontrerons d'abord tous deux. Monsieur H., consterné, m'expose les griefs que les uns et les autres se sont jetés à la figure lors de leur réunion. A l'issue de notre rencontre, il est convenu que Monsieur H. contactera ses frères et sœurs pour leur proposer un rendez-vous au sein du service de médiation familiale.

Lors de ce premier rendez-vous, ce sont deux frères et deux sœurs qui ont fait le déplacement. Ce qui fâche aujourd'hui est abordé, puis c'est l'expression de conflits anciens, autour de l'histoire familiale, de la vie de l'exploitation... les non-dits sont mis en mots. Les remarques fusent. L'émotion est palpable.

Mon rôle est de canaliser les propos, de les reformuler afin qu'ils puissent être entendus par chacun de leurs destinataires, de « les tamponner » quand ils deviennent plus virulents. Il s'agit surtout de faire circuler la parole et que s'ouvre une conversation animée par le désir, pour chacun, d'être entendu, mais aussi, finalement, d'entendre l'autre. La tâche est relativement ardue...

Chacun ayant exprimé ses inquiétudes, ses attentes, les participants conviennent de se répartir la collecte des informations d'ordres juridique, financier, administratif avant une nouvelle rencontre. C'est le préalable à la prise de décision.

Lors du rendez-vous suivant, la fratrie est présente dans son entier. Les informations collectées sont transmises. A l'issue de cette mise en commun, la solution de la péréquation financière, la seule réalisable, est retenue. Le montant étant relativement modeste, le calcul de l'investissement de chacun ne posera pas de problème.

La conversation est très animée, ce jour là aussi, mais mon intervention n'est pas utile. On a même oublié ma présence...

Pour conclure

Si dans le contexte d'une démarche de médiation familiale que j'appellerais « classique » les personnes qui s'engagent sont des parents en situation de séparation ou de divorce, préoccupés par l'organisation de la vie de leurs enfants et leur coéducation, le profil de la médiation familiale intergénérationnelle se présente à nous de façon bien différente.

Notre objectif, dans ce registre spécifique, demeure l'accompagnement des familles dans la résolution des questions posées par une restructuration ou un conflit familiaux, l'une et l'autre allant souvent de pair. Néanmoins, il s'agit d'abord ici d'un travail de remaillage du territoire familial. Il s'agit, en effet, que les uns et les autres reprennent attache et puissent renouer le fil d'une conversation interrompue il y a quelques temps... ou bien longtemps, quand ce n'est pas permettre que cette conversation, jamais entamée, s'ouvre. Ensuite il sera, peut-être, possible de s'atteler à la résolution de la problématique familiale qui se présente.

Notre présence discrète mais active, à ce premier niveau de la démarche, est opérante pour soutenir les participants, un par un, dans leurs chemine-ments.

A ce stade, de découvertes en rebondissements, notre pratique s'apparente en premier lieu à la lecture d'un roman d'aventure que l'on découvre avec curiosité et dont on tourne les pages avec délicatesse. Quand la famille, au grand complet, ou pas tout à fait quelquefois, est réunie dans la pièce, que l'objet de la rencontre est identifié en commun, on peut commencer... Mais le travail est déjà bien avancé ! ●

En savoir + :
mediationfamiliale@udaf15.fr